

LE BON ENTRETIEN DES RUISSEAUX ET FOSSES



Expérience de l'YRON à SPONVILLE

UNION DES ASSOCIATIONS SYNDICALES
D'AMÉLIORATION HYDRAULIQUES ET
FONCIÈRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE



LE BON ENTRETIEN DES RUISSEAUX ET FOSSES

QUI EST CONCERNE ?

- Chaque **propriétaire riverain** est tenu d'assurer le **libre écoulement des eaux**, la **bonne tenue des berges** et de **préserver la faune et la flore** environnantes (art 114 du Code Rural)
- Dans le cadre des **fossés créés** par les **Associations Foncières**, ce sont elles qui sont **responsables** de leur entretien
- Dans certains cas, une **collectivité** (structure intercommunale) prend en charge l'**entretien** (loi sur l'eau)

POURQUOI ?

- Pour permettre une **concentration des écoulements** et le retour à un **meilleur fonctionnement** du ruisseau et de la **végétation** de ses berges, pour assurer notamment ses rôles de **filtration** des eaux de ruissellement, d'**auto-épuration**, de **fixation du sol** et de zones d'**habitats** (abri, ombrage, nourriture pour la faune)
- Pour **restaurer** un fonctionnement équilibré et un **auto-entretien**
- Pour **améliorer la qualité de la ressource en eau**

COMMENT ?

En partant d'un **état des lieux** du ruisseau sur des **tronçons homogènes** pour recenser les points à traiter concernant la végétation et le lit du ruisseau et **rechercher les causes des dégradations**

LA VEGETATION

Sa présence et sa diversité sont indispensables pour le ruisseau, les opérations doivent être justifiées (sélection des arbres selon leurs âges, espèces, états, gênes...) et réalisées de manière sélective et douce dans la perspective d'un entretien ultérieur.



L'élagage des branches basses évite d'obstruer une partie du ruisseau, déviant l'eau et érodant la berge opposée

La taille à mi hauteur permet de conserver ce saule fragilisé mais utile au maintien de la berge



LE LIT



Avant

Après

L'absence de végétation ligneuse et le fort ensoleillement sont propices au développement des plantes aquatiques

La faible pente du ruisseau et l'élargissement de son gabarit lors de travaux antérieurs sont à l'origine des dépôts de sédiments accentués par la forte présence des roseaux ; les autres espèces ne peuvent s'implanter dans ces conditions



Le dégagement léger et ponctuel des roseaux sur l'une des deux berges permet de recréer un chenal d'écoulement préférentiel; l'intervention se fait depuis la berge la plus accessible avec l'objectif de **ne pas dénaturer le cours d'eau sur toute sa largeur et sa longueur**. Ce chenal devra rester aux dimensions naturelles du lit, tant au niveau de sa largeur que de sa profondeur

Les déblais sont régelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur les berges (avec l'accord préalable des propriétaires)

Des plantations adaptées et diversifiées doivent ensuite être réalisées. Leur présence permettra, notamment par l'ombrage du lit mineur, de limiter la pousse des végétaux aquatiques et donc l'auto-comblement du lit.



Exemple de plantations sur l'Esch à Ansaerville.



Photo Agence de l'eau.



Les **collecteurs de drainage** sont **dégagés** pour permettre l'évacuation d'eau des parcelles voisines (avec la participation des exploitants concernés pour repérer les drains)



Le chenal d'écoulement préférentiel reconstitué dans des dimensions conformes au **profil naturel du lit assure l'auto-curage du lit**. Le **surcalibrage entraîne des nuisances** souvent irréversibles (voir « ce qu'il faut éviter »)
Le retalutage réalisé doit permettre de maintenir ou de reconstituer une diversité des profils en travers et en largeur du lit et des berges
Cette intervention doit rester ponctuelle et doit permettre de **recréer des zones variées** où s'alternent des berges à forte pente ou douces, un lit large ou rétréci, des zones calmes et rapides

RECOMMANDATIONS



L'installation des clôtures à proximité des zones de **pâtures** permet de préserver la qualité de l'eau et les berges du piétinement
La pose de pompes à bétail garantit l'alimentation en eau et n'engendre pas de nuisances pour le ruisseau.
Ces **dispositifs** sont **indispensables** pour préserver les **plantations** qui seront réalisées au prochain printemps.



Les rémanents (branchages) sont brûlés puis enfouis dans une zone appropriée

- Pour être efficace, **l'entretien doit être régulier** (tous les 3 - 4 ans) afin de maintenir le bon état du ruisseau et d'éviter à long terme des travaux de restauration plus lourds et plus coûteux.
- **Les moyens matériels utilisés doivent être raisonnés** : tronçonneuse et tracteur forestier sont les mieux adaptés aux petits ruisseaux ; la pelle hydraulique est employée pour les de dévasement.
- **Les plantations** viennent compléter les travaux de dégagement du lit. Elles **apportent de l'ombrage au ruisseau, limitant ainsi la pousse des plantes aquatiques.**

CE QU'IL FAUT EVITER

- Intervenir systématiquement sur la végétation : **les coupes rases**
- Toucher au lit mineur du cours d'eau sur toute sa longueur : **recalibrage, rectification**

Ceci afin de

- **Ne pas favoriser les phénomènes d'érosion** de berges qui entraînent des pertes de terrain
- **Ne pas créer de zones trop larges et nues** car la faible hauteur d'eau et le fort ensoleillement favorisent le développement rapide de la végétation qui engendre alors des barrages et augmentent les risques d'inondation
- **Ne pas créer des profils de ruisseau en chenaux** rectilignes où les courants sont beaucoup plus rapides durant les crues et aggravent ces situations à l'aval.